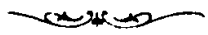




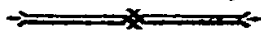
~~102808~~

J. MERMET

Rédacteur en Chef du *Progrès de l'Oise*



Échos du Vieux Temps



CHRONIQUES DU PAYS D'OISE

Prix : 5 fr.

COMPIÈGNE

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE

20, Place de l'Hôtel-de-Ville, 20

1928

L'Élection d'un Evêque Constitutionnel

L'évêque de Beauvais, La Rochefoucauld, qui périt victime des massacres de septembre 1792, avait refusé de prêter le serment prescrit par l'article 39 du décret du 13 juillet 1790. Aux termes de l'article 5 de la loi du 26 novembre suivant, il fut considéré comme ayant renoncé à ses fonctions, et les électeurs du département de l'Oise furent appelés à lui donner un successeur. La réunion des électeurs eut lieu le dimanche 20 février 1791, en la cathédrale de Beauvais.

Les électeurs assistèrent d'abord à la messe célébrée par l'abbé Preverel, curé de la Cathédrale, puis les opérations électorales commencèrent.

Un bureau provisoire fut constitué sous la présidence du doyen d'âge, François Ségard, de Thérines, électeur du canton de Feuquières, assisté de MM. Ricouard d'Hérouville (de Plailly), Pierre Fauvel (de Troissereux) et Eloi Tardu (de Ribécourt), les plus âgés des électeurs.

On procéda, par appel nominal, à l'élection du président. Il y eut 277 votants. M. Stanislas de Girardin fut élu par 193 voix; l'abbé de Comeiras, qui venait ensuite, fut proclamé vice-président.

M. de Girardin prononça une allocution dans laquelle il rappela l'importance et la sainteté des fonctions épiscopales et dit avec quelle délicatesse scrupuleuse les électeurs devaient fixer leur choix.

M. Goujon fut ensuite élu secrétaire, et M. Juéry, secrétaire-adjoint.

Les quatre membres du bureau préférèrent

serment de fidélité à la Constitution, à la nation, à la loi et au roi.

Cette première séance fut ensuite levée à 2 heures de l'après-midi.

* * *

La deuxième séance s'ouvrit le même jour, à 4 heures de l'après-midi, et fut consacrée à l'élection des scrutateurs. Il y eut seulement 237 votants. MM. Michel d'Anserville, Blanchard de Changy et Juéry furent élus scrutateurs ; MM. Salentin, Simon et Le Féron furent nommés scrutateurs-adjoints.

Ces élus prêtèrent serment et la séance fut levée.

La troisième séance s'ouvrit le lundi 21 février, à 8 heures du matin.

M. des Courtils donna lecture d'une lettre de M. de La Rochefoucauld, « ci-devant évêque », le priant de remettre à l'assemblée une lettre contenue dans la première et d'en requérir lecture.

Une discussion assez vive s'engagea à ce sujet, les uns désirant que la lettre de l'évêque fut lue avant l'élection et les autres voulant qu'elle ne fut lue qu'après.

Finalement on décida de donner de suite lecture de la lettre de M. de La Rochefoucauld.

Après cette lecture, un électeur demanda que la lettre fut recachetée et renvoyée à son auteur.

Mais la majorité décida que la lettre serait envoyée à l'Assemblée nationale « comme contenant des principes anticonstitutionnels ». On demanda en outre que l'auteur de la lettre fut poursuivi comme « perturbateur du repos public, violateur de la loi et principalement pour avoir cher-

ché à troubler les consciences et à jeter, à l'aide du fanatisme, le désordre parmi les électeurs ».

Cet incident réglé, on donna lecture du titre 2 du décret du 12 juillet 1790 sur la Constitution civile du clergé et de la loi du 9 janvier 1791 relative aux qualités requises pour être éligible aux évêchés et aux cures.

Le moment était venu de procéder à l'élection.

Une pancarte, portant la formule du serment, fut placée à côté de l'urne, et chaque électeur, en déposant son bulletin, devait dire : « Je le jure ».

Ce premier scrutin, auquel prirent part 343 votants, ne donna pas de résultat.

La séance fut levée à 2 heures et reprise à 4 heures.

Le second tour de scrutin donna 129 voix à M. Massieu, curé de Cergy, député de Senlis à la Constituante, et 127 à M. de Comeiras, chanoine de Beauvais, sur 343 votants.

Enfin, au 3^e tour de scrutin, M. Massieu fut élu évêque par 193 voix sur 331 votants.

On décida que le président enverrait un exprès à M. Massieu pour l'informer de son élection.

* * *

Le mercredi 23 février, les électeurs se réunirent de nouveau à 8 heures du matin, à la salle des Minimes. M. de Girardin, président, annonça l'arrivée de M. Massieu et son désir d'être reçu par l'assemblée.

Une députation de 9 électeurs fut envoyée à la Municipalité de Beauvais pour lui demander de faire célébrer une

messe solennelle, et une autre députation de 9 membres fut chargée d'aller recevoir l'évêque constitutionnel, qui fut introduit dans la salle des séances.

En recevant l'élu, M. de Girardin lui adressa ces paroles :

« L'assemblée électorale a voulu choisir pour évêque du département de l'Oise un citoyen également distingué par sa piété, ses lumières et son civisme; elle a voulu aussi donner tout à la fois une preuve de son attachement à la Constitution et de sa reconnaissance à l'un de ceux qui en ont hâté les progrès; pour atteindre ce double but, ses regards se sont tournés vers l'Assemblée nationale et se sont fixés sur vous. Je m'estime heureux d'être en ce moment l'organe de l'Assemblée et d'avoir à vous annoncer que vous êtes élu évêque du département de l'Oise. »

A cette allocution, M. Massieu répondit par le discours suivant :

« Messieurs, mon attachement sincère pour les paroissiens auprès desquels la Providence m'avait appelé, leur retour et leur confiance qui ne se sont point démentis depuis que je suis leur pasteur, mon goût naturel pour les études sérieuses et paisibles, et, plus que tout cela, le sentiment intime de mon insuffisance, ne m'auraient jamais permis, sans des raisons que vous jugez supérieures en ce moment, je ne dis pas de prétendre, mais de penser même à la dignité à laquelle vos bontés viennent de m'élever.

« Je n'y apporte que des intentions pures et de la bonne volonté. Si cependant un zèle vrai et raisonné pour la Religion de nos pères, pour cette Religion sainte

que personne, quoi qu'on en dise, n'a jamais tenté de nous ravir, que personne ne pourrait nous enlever, et que l'Assemblée nationale, loin d'y porter atteinte, maintiendrait de tout son pouvoir, si ce premier de tous nos biens était menacé; si un attachement inébranlable à notre excellente Constitution et particulièrement à la constitution civile du clergé, qui touche uniquement, quoi qu'on en ait encore dit, à la discipline purement extérieure et temporelle des ministres de l'Église comme citoyens et comme fonctionnaires publics; si l'amour des devoirs que j'aurai à remplir, quelques pénibles qu'ils soient; enfin si le désir de l'ordre et de la paix vous semblent des titres suffisants pour justifier vos suffrages, j'ose vous promettre que je ne m'en rendrai pas tout à fait indigne.

« D'ailleurs, c'est votre indulgence qui m'a appelé; c'est votre indulgence qui me soutiendra dans un poste redoutable que je n'ai point désiré, que je n'ai point recherché. Je ne puis répondre à un choix si flatteur qu'en sacrifiant tous les instants de ma vie et ma vie même, s'il le faut, aux obligations qu'il m'impose. »

L'évêque prit alors place à la droite du président et une députation de la Municipalité de Beauvais fut introduite. Elle venait annoncer que tout se préparait pour la cérémonie religieuse.

Des remerciements furent votés à la Municipalité, à la garde nationale et à la Société des Amis de la Constitution, puis le Président déclara l'assemblée close.

* * *

A 11 h. 1/2, le président, l'évêque et les électeurs se rendaient à l'Hôtel de Ville où

les attendaient le corps municipal, les notables, les membres des Directoires de département et de district. De là, le cortège, escorté de la garde nationale, se dirigea vers la cathédrale.

M. de Girardin, M. Massieu, M. Goujon et quelques électeurs montèrent au jubé. Le Président annonça, en ces termes, l'élection de l'évêque :

« Citoyens,

« Les électeurs du département de l'Oise, pour répondre à la confiance dont le peuple les a honorés en les déléguant pour nommer à toutes fonctions publiques, ont choisi pour premier pasteur de ce département un homme recommandable par sa piété, ses lumières et son patriotisme.

« M. J.-B. Massieu, ci-devant curé de Cergy, député à l'Assemblée nationale, a été élu évêque du département de l'Oise, et je le proclame en face du peuple et du clergé. »

Massieu prononça un discours de remerciements, puis la messe commença, pendant que tonnaient les canons de la ville, placés sur les remparts.

Après la messe, le cortège retourna à l'Hôtel de Ville, où le nouvel évêque fut reçu dans la salle d'honneur.

Au nom du Conseil de la commune, M. Dutron, officier municipal, prononce un courageux discours dans lequel il fait l'éloge et rappelle les mérites de l'évêque La Rochefoucauld :

« Monsieur, la commune de Beauvais se félicite d'être la première à présenter son hommage au nouvel évêque du département de l'Oise. Mais permettez qu'à ses

félicitations se mêlent quelques expressions de regrets pour le prélat qui gouvernait ce diocèse.

« Sur le siège où la voix du peuple vous appelle, il a constamment honoré l'humanité par ses vertus. Il l'a consolée par ses largesses et l'on peut dire de lui, comme de notre Divin Maître, qu'il a marqué tous ses pas par des bienfaits.

« Ces sentiments ne sauraient vous déplaire : Si nous étions incapables de reconnaissance, seriez-vous jaloux de notre amour ? On ne veut être aimé que de ceux qu'on estime et votre plus beau triomphe sera de le remplacer dans nos cœurs.

« Il aimait la religion, il aimait les mœurs. Vous les ferez fleurir.

« La réputation qui vous devance, les suffrages des électeurs dont vous êtes honoré, le don de la parole que vous venez déployer au milieu de nous, tout annonce que vous avez acquis, depuis longtemps, les vertus et le courage nécessaires pour y travailler avec ardeur, et tous les talents qu'il faut avoir pour y travailler avec succès. »

Massieu, probablement un peu gêné du témoignage de reconnaissance adressé à M. de La Rochefoucauld, répond ainsi à ces paroles :

« Messieurs, la vérité et le courage de la dire sont les premières qualités des hommes publics et je vous laisserais peu d'espérance si je n'étais pas digne de l'entendre.

« Je ne peux donc qu'applaudir au sentiment noble et louable qui vous inspire de justes regrets pour un prélat dont les

vertus me sont connues comme à vous et auxquelles je rends hommage avec vous.

« Mais, Messieurs, les vertus civiques et la soumission aux lois de l'Empire sont bien aussi quelque chose et si le prélat que vous regrettez eut couronné les vertus de son état par un patriotisme aussi pur, je ne m'affiigerais point en ce moment de succéder à un homme vivant, à un homme riche et bienfaisant et surtout à un homme vertueux. »

M. des Courtils, colonel de la garde nationale, témoigne ensuite à l'évêque les mêmes sentiments que ceux exprimés par le Conseil général de la commune.

Massieu félicite M. des Courtils et les gardes nationaux de leur activité à maintenir la paix publique.

Ainsi se termina la cérémonie d'installation de l'évêque constitutionnel de l'Oise.

* * *

Dès qu'ils connurent l'élection de Massieu, les officiers municipaux de Compiègne lui adressèrent la lettre suivante :

« Vous ne sauriez croire, Monsieur, quelle joie vient de répandre en notre ville l'heureuse nouvelle de votre élection à l'épiscopat. L'allégresse qu'on y fait éclater est telle que doit la produire un événement aussi important. Tous nos concitoyens regardent comme un bonheur insigne, comme une faveur précieuse de la Divine Providence, non seulement le choix de votre personne pour cette place éminente, mais encore votre acceptation ; un évêque sage, un évêque éclairé, un évêque patriote est un bienfait ineffable, un gage assuré de la protection divine. Ces vertus

édifiantes qui vous avaient élevé à la dignité de pasteur, le patriotisme le plus pur, les talents distingués qui vous avaient porté au milieu de l'auguste sénat français, pour être un des représentants de l'Empire, viennent d'être justement couronnés par votre élévation au siège épiscopal.

« Ce brillant flambeau qui doit éclairer la foi du peuple, rendre sa première pureté au christianisme, rétablir dans toute sa splendeur notre respectable religion, rehausser, propager, entretenir le feu sacré du saint amour de la patrie, ce brillant flambeau placé sur le chandelier va, comme un soleil vivifiant, répandre sur notre honnête contrée des flots de lumière, dissiper les ténèbres malheureusement introduites et favorisées par l'excessive corruption des derniers siècles, briller avec éclat aux yeux des fidèles et diriger avec certitude leurs pas dans la véritable voie du salut.

« Tel est, Monsieur, le bonheur dont va jouir sous votre protection le fortuné département de l'Oise. Pasteur éclairé, vous allez y faire renaître les beaux jours de la primitive Eglise; pasteur selon le vœu de Dieu, vous n'aurez rien de plus cher que le salut de vos ouailles; pasteur vertueux, vous serez heureux de la fidélité de votre troupeau.

« Pour vous, Monsieur, nous nous félicitons bien sincèrement de la justice rendue à votre mérite, et nous nous félicitons aussi nous-mêmes de l'avantage que nous avons de faire partie de votre bercail. Nous nous réjouissons singulièrement d'avoir un prélat canoniquement, constitutionnellement élu par son peuple. Ce choix, dirigé par l'amour de la religion et du bien public, ne peut qu'être agréable au

Ciel, puisqu'il est écrit : *Vox populi, vox Dei*. Notre commune, vraiment patriote, vraiment chrétienne, se fera toujours un plaisir, un devoir, un honneur d'être docile à la voix et de suivre les traces de son premier Pasteur.

« En ce moment elle soupire avec ardeur après le jour fortuné où elle pourra jouir de votre présence, écouter vos saintes leçons et vous prier d'agréer le légitime tribut de son hommage et de sa vénération.

« Nous sommes, avec respect, etc...

LES OFFICIERS MUNICIPAUX,
LE CARON DE MAZANCOURT (maire).

A cette lettre, Massieu répondit par de chaleureux remerciements.

* * *

Jean-Baptiste Massieu, né le 17 septembre 1743, était curé de Cergy, près Pontoise, au moment de la convocation des Etats-Généraux. A ce titre il fit partie de l'assemblée du clergé du bailliage de Senlis, réunie sous la présidence de l'évêque de Senlis, assisté de M. Ferré, curé de Saint-Gervais de Pontpoint, comme secrétaire. Massieu fut élu député du clergé du bailliage, grâce à l'influence de l'abbé de La Roche-Tillac qui proposa de nommer un simple curé de paroisse.

L'un des premiers de son ordre, Massieu se rallia au Tiers-Etat et siégea à gauche de l'Assemblée nationale, dont il fut secrétaire en décembre 1789. C'est au cours de l'exercice de son mandat de député que Massieu fut élu évêque constitutionnel de l'Oise.

Aussitôt après son élection, Massieu entreprit de visiter les paroisses de son

diocèse. Le 19 juillet 1791, il fit son entrée solennelle à Compiègne, où il fut reçu au son du canon et des cloches. Il célébra un salut à Saint-Jacques et échangea des compliments avec les membres de la Société populaire de la ville.

Massieu était venu à Compiègne accompagné du grand vicaire Rainville, et de Gibert, curé de Noyon, député à l'Assemblée Constituante.

Reçu par les Amis de la Constitution, la séance commença par un discours du président Penon qui adressa ses compliments à l'évêque.

Massieu monta alors à la tribune et, « après avoir fait de la manière la plus modeste ses remerciements à la Société et des louanges et de l'affiliation qu'elle lui avait accordées, il témoigna combien il désirait ardemment voir tous les ministres de son diocèse connaître aussi bien l'esprit de la loi et s'y soumettre avec le même zèle que ceux du district de Compiègne ».

Le grand vicaire demanda ensuite et obtint son affiliation. Il fut suivi à la tribune par le curé Gibert, de Noyon, qui, « après avoir parlé avantageusement des orateurs qui l'y avaient précédé, félicita la Société de l'accueil favorable qu'elle faisait à M. Massieu, dont il retraça les vertus. Il offrit ensuite un tableau très agréable de l'union qui régnait dans la commune de Compiègne, mais il en fit un autre, bien affligeant pour son cœur sensible, des divisions qui déchiraient celle de Noyon; il adoucit cependant l'amertume de ses plaintes par l'espérance qu'il fit concevoir de la réunion prochaine des esprits... »

Le curé Gibert descendit de la tribune pour « recevoir les embrassements de

M. Massieu au milieu des applaudissements multipliés ».

Enfin, le président Penon « assura de nouveau M. Massieu et M. Gibert de la joie universelle qu'avait causée leur présence dans la ville de Compiègne et les assura aussi de l'opinion qu'on avait toujours conçue de leurs talents et de leur intégrité à contribuer aux décrets qui étaient et seraient émanés tant qu'ils continueraient leurs travaux dans le temple des loix ».

Le 4 septembre 1792, Massieu fut élu député de l'Oise à la Convention. Dans le procès de Louis XVI il vota la mort, sans appel ni sursis.

En 1793, l'évêque-député fut envoyé en mission dans les Ardennes et la Marne. Il renonça à ses fonctions ecclésiastiques et épousa la fille du citoyen Lécole, maire de Givet.

Sa conduite au cours des missions dont il fut chargé le fit dénoncer comme terroriste, après thermidor. Décrété d'arrestation le 22 thermidor an III, il fut libéré grâce à l'amnistie du 4 brumaire an IV.

Peu après, Massieu devint archiviste au Ministère de la Guerre, puis professeur à l'École centrale de Versailles.

A la Restauration, Massieu fut exilé comme régicide, en vertu de la loi du 12 janvier 1816. Il se réfugia à Bruxelles où il mourut, dans la plus profonde misère, le 6 juin 1818.
